Text

manufacturers need to be notified of new regulations. Well, a certain amount of staff time and so on will be involved in that, but that is not deemed to be an expenditure, is it?

- 1550

The Chairman: I thought the real test simply required a separate appropriation of funds in order to implement the bill—for example, if you introduced a bill that established a new office to administer the bill, if it was in the bill that we set up a director of political rights and it would require a separate action to fund that office. But it is a very narrow line. I think your point is valid.

This not my function—I should not even enter—but I have been through this a number of times in private. I have been a drafter of private members' bills and I always took the position that if you could utilize services and officers that were in place, then you were not imposing upon the public treasury any new obligation. For instance, if instead of having a director of political rights you could use the language commissioner or something, I felt you were not creating any new charges.

Mr. Cassidy: You need a particular official who already exists, yes.

The Chairman: I think, hopefully, that is what we have done here. But the other point, as I understood it, and perhaps David Daubney can add more to it, how we got onto the Treasury Board was that they were almost the implied delegates of this determination in the first place. So when we decided—

Mr. Gauthier: I agree. They are the employer. I agree. I am the one who suggested it. I think that is a great—

The Chairman: We are sort of articulating it in a different way.

Mr. Gauthier: I think it is a good way of doing it. All I am concerned about is that I do not think the Public Service Staff Relations Board has the expertise, nor have they done that before. And they do not have the personnel at this time to do that kind of grievance process.

Mr. Bartlett: They now hear any dispute concerning whether or not someone is or is not eligible to be in a bargaining unit. They hear the same sort of arguments when the government designates someone as performing an essential service and therefore cannot strike.

Mr. Cassidy: We have not got to clause 14 yet, but the function of whether the person directly provides advice to senior levels of government is something very comparable

|Translation|

d'après lequel les manufacturiers de cigarettes doivent être informés des nouveaux règlements. Du personnel devrait certainement y consacrer du temps et des frais en découleraient, mais cela n'est pas considéré comme une dépense, n'est-ce pas?

Le président: Je pensais que le critère consistait dans la question de savoir si l'application du projet de loi requérait une affectation de crédits de—s'il est, par exemple, nécessaire de créer de nouveaux services administratifs pour l'application du projet de loi, par exemple s'il est dit, dans le projet de loi, que nous demandons la nomination d'un directeur des droits politiques et qu'une action distincte sera nécessaire pour financer ce bureau. Mais la distinction est effectivement très subtile et votre argument mérite examen.

Ce n'est pas là ma fonction—je ne devrais même pas aborder la question—mais cela m'est arrivé plusieurs fois à titre privé. J'ai rédigé des projets de loi d'initiative parlementaire et j'ai toujours posé pour postulat que si vous pouviez utiliser les services et le personnel existants, vous n'imposiez aucune obligation nouvelle au Trésor public. Si, au lieu de demander la création d'un poste de directeur des droits politiques, vous pouviez confier cette charge au Commissaire des langues officielles ou à une autre autorité, je considère que vous ne créez aucune dépense nouvelle.

M. Cassidy: Quand une autorité est déjà en place.

Le président: Je crois et j'espère que c'est ce que nous avons fait ici, mais par ailleurs, si j'ai bien compris—David Daubney aura peut-être quelque chose à ajouter sur ce point—nous avons visé le Conseil du Trésor parce qu'il semblait tout indiqué, d'emblée, pour cette désignation. De sorte que lorsque nous avons décidé. . .

M. Gauthier: Je suis d'accord, c'est lui l'employeur. C'est moi qui l'ai proposé. Je pense que c'est. . .

Le président: On peut dire, en quelque sorte, que nous présentons les choses d'une autre façon.

M. Gauthier: Cela ma paraît la bonne façon de s'y prendre. Tout ce qui m'inquiète, c'est que la Commission des relations du travail dans la Fonction publique ne me paraît avoir la compétence nécessaire, pas plus que l'expérience; elle n'a pas non plus, à l'heure actuelle, le personnel nécessaire pour instruire ce genre de griefs.

M. Bartlett: La Commission entend, à l'heure actuelle, toutes les contestations pour ce qui est de la participation aux unités de négociation. Elle entend le même genre de litige lorsque le gouvernement désigne un fonctionnaire comme appartenant à un service essentiel, auquel il est donc interdit de faire la grève.

M. Cassidy: Nous n'en sommes pas encore à l'article 14, mais le fait de décider si une personne fournit directement des conseils à des échelons élevés du